

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, 451, BOULEVARD SAINT-JEAN, POINTE-CLAIRE, QUÉBEC, **LE MARDI 5 NOVEMBRE 2019**, À 19 H 30, APRÈS QU'AVIS DE CONVOCATION FÛT TRANSMIS LE VENDREDI LE 1^{er} NOVEMBRE 2019.

PRÉSENTS : Mesdames les conseillères C. Homan, T. Stainforth et K. Thorstad-Cullen, ainsi que messieurs les conseillers P. Bissonnette, C. Cousineau, B. Cowan, E. Stork et D. Webb formant quorum sous la présidence de monsieur le maire John Belvedere.

Monsieur Robert-F. Weemaes, directeur général, ainsi que Me Caroline Thibault, directrice du service des affaires juridiques et greffière, sont également présents.

Le maire souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes et fait mention de la tempête automnale survenue le 1^{er} novembre 2019 et informe les citoyennes et les citoyens que des collectes de branches auront lieu suite à cet événement.

2019-649 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement D'approuver l'ordre du jour ayant été dressé en ce qui concerne la présente séance avec les modifications suivantes :

- Retrait du sujet inscrit à l'item 10.08 ;
- Au sujet inscrit à l'item 20.17, changer le nom de monsieur Michael Thomas par le nom de madame Émilie Veronneau ;
- Ajout d'un sujet sous « Varia » 60.01 : Annulation d'un contrat – Fourniture de services professionnels pour accompagner la Ville de Pointe-Claire dans la mise en œuvre de sa stratégie de gestion des actifs ;
- Ajout d'un sujet sous « Varia » 60.02 : Remerciements aux employés et bénévoles – Tempête automnale du 1^{er} novembre 2019.

2019-650 CONSULTATION PUBLIQUE – PROJET DE RÈGLEMENT – PC-2775-61-PD1

Se tient une consultation publique concernant le projet de règlement suivant :

- PC-2775-61-PD1 : Projet de règlement modifiant le Règlement de Zonage PC-2775 de la Ville de Pointe-Claire pour la zone résidentielle Re47 relativement au coefficient d'occupation du sol (COS) et au nombre d'étages.

2019-651 APPROBATION – PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} OCTOBRE 2019

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement D'approuver la version française et la version anglaise du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2019.

2019-652 APPROBATION – RECOMMANDATIONS – RÉUNION DU COMITÉ DE CIRCULATION DU 26 SEPTEMBRE 2019

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement D'approuver les recommandations de la réunion du comité de circulation du 26 septembre 2019.

2019-653 DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL – RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF DE STEWART HALL DU 18 SEPTEMBRE 2019

Le procès-verbal de la réunion du comité consultatif de Stewart Hall du 18 septembre 2019 est déposé et les membres du conseil en prennent acte.

2019-654 DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL – RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF DE LA BIBLIOTHÈQUE DU 29 AOÛT 2019

Le procès-verbal de la réunion du comité consultatif de la bibliothèque du 29 août 2019 est déposé et les membres du conseil en prennent acte.

2019-655 PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sont adressées aux membres du conseil par les personnes ci-après indiquées concernant les sujets suivants :

Monsieur Nondas :

- Problématique de stationnement pour son entreprise (immeuble de la clinique Brunswick) – Demande que la Ville intervienne.

Madame Stella Haley :

- La pollution de la fumée des foyers au bois.

Madame Michèle Lesage :

- Troisième étage dans le Code Villageois; sera-t-il réduit à deux étages?
- Les arbres coupés dans le parc Bourgeau.

Monsieur Andrew Swidzinsky :

- La situation du Moulin et de sa propriété ;
- Possibilité de restauration.

Monsieur Maurice Cousineau :

- Problématique avec les feux de circulation sur le boulevard Brunswick près du centre commercial Fairview ;
- Les demandes faites à la Ville demeurent sans réponse.

Madame Lois Butler :

- Démolition du Pionnier et l'impact sur l'avenue Sainte-Anne.

Monsieur Claude Lesage :

- Le plan pour la circulation des camions pour les travaux du Pionnier ;
- Qui va payer pour le déplacement des fils?

Monsieur Gary Spiller :

- La présence de plomb dans l'eau.

Monsieur Tim Thomas :

- Échéancier de travail pour les travaux du Pionnier et les espaces de stationnement.

Madame Linda De Witt :

- Sondage inutile ;
- Plaintes sur différents sujets.

Madame Joan Dyer :

- Reconfiguration du stationnement sur l'avenue Lanthier.

Madame Genny Gomes :

- Entente de travaux municipaux avec le promoteur du développement du projet Walton ;
- La présence de plomb dans l'eau.

Monsieur Bob Habib :

- Niveau élevé de bruit autour du 36, chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore ;
- Y aura-t-il un mur anti-bruit ?

Monsieur Charles Desrochers :

- Subvention pour l'enfouissement des fils dans le Village de Pointe-Claire.

Monsieur Teodor Daiev :

- Transparence financière de la Ville ;
- Collecte de déchets et présence d'animaux nuisibles ;
- Avenue Kanata.

Monsieur Daniel Montpetit :

- L'accès au stationnement du Pionnier avant le début des travaux.

Monsieur Stéphane Licari :

- Les consultations effectuées par la Ville ;
- Le service des communications ;
- La configuration du stationnement sur l'avenue Lanthier ;
- Le déplacement des fils électriques.

Madame Susan Weaver :

- Les travaux de démolition et la contamination de l'air ;
- Le nettoyage des rues par les contracteurs.

Monsieur Kevin O'Brien :

- « Airbnb ».

Madame la conseillère Stainforth quitte son siège à 21 h 08.

Madame la conseillère Stainforth regagne son siège à 21 h 12.

Monsieur le conseiller Cousineau quitte son siège à 21 h 15.

Monsieur le conseiller Cousineau regagne son siège à 21 h 17.

Monsieur Pat Habert :

- La collecte de déchets.

2019-656

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TARIFS EXIGIBLES POUR LE FINANCEMENT DE BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS OFFERTS PAR LA VILLE DE POINTE-CLAIRE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020

Madame la conseillère Thorstad-Cullen dépose un projet de règlement décrétant les tarifs exigibles pour le financement de biens, services et activités offerts par la Ville de Pointe-Claire pour l'exercice financier 2020 ;

Madame la conseillère Thorstad-Cullen donne également avis que ce règlement sera présenté pour adoption à une séance du conseil ultérieure.

2019-657

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PC-2712 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE EN CE QUI CONCERNE LES DATES DES SÉANCES DE L'ANNÉE 2020

Madame la conseillère Thorstad-Cullen dépose un projet de règlement modifiant le Règlement PC-2712 sur la régie interne des séances du conseil de la Ville de Pointe-Claire en ce qui concerne les dates des séances de l'année 2020 ;

Madame la conseillère Thorstad-Cullen donne également avis que ce règlement sera présenté pour adoption à une séance du conseil ultérieure.

2019-658

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT FORMANT LE COMITÉ D'ART PUBLIC DE POINTE-CLAIRE

Madame la conseillère Stainforth dépose un projet de règlement formant le comité d'art public de Pointe-Claire ;

Madame la conseillère Stainforth donne également avis que ce règlement sera présenté pour adoption à une séance du conseil ultérieure.

2019-659

ADOPTION – DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE PC-2775 DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE POUR LA ZONE RÉSIDEN TIELLE Re47 RELATIVEMENT AU COEFFICIENT D'OCCUPATION DU SOL (COS) ET AU NOMBRE D'ÉTAGES

Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,

Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement

RÉSOLU :

D'adopter un deuxième projet de règlement modifiant le Règlement de Zonage PC-2775 de la Ville de Pointe-Claire pour la zone résidentielle Re47 relativement au coefficient d'occupation du sol (COS) et au nombre d'étages.

2019-660

ADOPTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE PC-2775 DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE POUR PERMETTRE L'USAGE « CENTRE DE SOINS CANIN » DANS LA ZONE COMMERCIALE C1 (PLAZA POINTE-CLAIRE)

Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,

Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement

RÉSOLU :

D'adopter un règlement modifiant le Règlement de Zonage PC-2775 de la Ville de Pointe-Claire pour permettre l'usage « centre de soins canin » dans la zone commerciale C1 (Plaza Pointe-Claire).

2019-664

APPROBATION – PIIA – 45, AVENUE SAINT-JOACHIM

ATTENDU QUE le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 45, avenue Saint-Joachim, exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 10 juin 2019 ;

Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen,
Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement

RÉSOLU :

D'approuver les documents suivants reçus au service d'urbanisme le 5 mai 2019 et les 5 et 7 juin 2019 :

- Plans_2019-06-07 ;
- Échantillons_2019-05-21 ;
- Évaluation arboricole_45_Saint-Joachim_arboriculture__05-06-2019 ;

et ce, relativement à la démolition d'une maison existante et à la construction d'un immeuble de deux étages avec cinq (5) logements au 45, avenue Saint-Joachim, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 21 000 \$ auprès du service d'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

2019-665

APPROBATION – PIIA – 144, AVENUE MONTERREY

ATTENDU QUE le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 144, avenue Monterrey, exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 9 septembre 2019 ;

Il est proposé par madame la conseillère Homan,

Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement

RÉSOLU :

D'approuver les documents suivants reçus au service d'urbanisme le 18 août 2019 et les 3 et 5 septembre 2019 :

- Échantillons_2019-09-03 ;
- Évaluation arboricole_144 Monterey_arboriculture__05-09-2019 ;
- Phamplet_2019-08-23 ;
- Plan_2019-08-18 ;

et ce, relativement au remplacement du palier avant et aux travaux d'aménagement paysager au 144, avenue Monterrey, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 1 000 \$ auprès du service d'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

2019-666

APPROBATION – PIIA – 160, AVENUE STILLVIEW

ATTENDU QUE le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 160, avenue Stillview, exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 7 octobre 2019 ;

ATTENDU QUE les conditions requises par le service d'urbanisme ont été respectées par le demandeur ;

Il est proposé par madame la conseillère Stainforth,
Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement

RÉSOLU :

D'approuver les documents suivants reçus au service d'urbanisme le 29 août 2019 :

- Plans escaliers_2019-08-29 ;
- Élévations_2019-08-29 ;

et ce, relativement à l'ajout d'une structure d'escaliers fermée à l'aile nord de l'hôpital au 160, avenue Stillview, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 5 000 \$ auprès du service d'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

2019-667

APPROBATION – PIIA – 4, AVENUE SAINT-JOACHIM

ATTENDU QUE le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 4, avenue Saint-Joachim, exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 7 octobre 2019 ;

ATTENDU QUE les conditions requises par le service d'urbanisme ont été respectées par le demandeur ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,

Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement

RÉSOLU :

D'approuver les documents suivants reçus au service d'urbanisme le 30 septembre 2019 et les 7, 10 et 30 octobre 2019 :

- Implantation_2019-10-07 ;
- Pages 1.1, 3,1 et 3.2 de Plans_2019-10-21 ;
- Échantillons_2019-09-30 ;
- Évaluation Arboricole_4 Saint-Joachim_10-10-2019 ;

et ce, relativement à la rénovation entière de la maison et à l'ajout d'un garage attaché au 4, avenue Saint-Joachim, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 12 740 \$ auprès du service d'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

2019-668

APPROBATION – PIIA – 44, AVENUE WAVERLEY

ATTENDU QUE le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 44, avenue Waverley, exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 7 octobre 2019 ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,
Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement

RÉSOLU :

D'approuver les documents suivants reçus au service d'urbanisme le 20 août 2019 et les 4 et 24 septembre 2019 :

- Implantation_2019-08-20 ;
- PageS5 de Plans_2019-08-20 (élévations) ;
- Évaluation arboricole_04-09-2019 ;

et ce, relativement à l'ajout d'un porche grillagé à l'arrière de la maison au 44, avenue Waverley, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 5 000 \$ auprès du service d'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

2019-669

APPROBATION – PIIA – 58, AVENUE WAVERLEY

ATTENDU QUE le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 58, avenue Waverley, exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 10 juin 2019 ;

ATTENDU QUE les conditions requises par le service d'urbanisme ont été respectées par le demandeur ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,
Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement

RÉSOLU :

D'approuver les documents suivants reçus au service d'urbanisme le 5 juin 2019 et le 3 juillet 2019 :

- Plan d'implantation_10-06-2019 ;
- Élévations_03-07-2019 ;
- Échantillons_2019-06-05 ;
- Évaluation Arboricole_58 Waverley_arboriculture__05-06-2019 ;

et ce, relativement à la démolition du cottage existant et à la construction d'une nouvelle maison unifamiliale au 58, avenue Waverley, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 5 000 \$ auprès du service d'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

2019-670

APPROBATION – PIIA – 38, AVENUE BROADVIEW

ATTENDU QUE le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 38, avenue Broadview, exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 7 octobre 2019 ;

ATTENDU QUE les conditions requises par le service d'urbanisme ont été respectées par le demandeur ;

Il est proposé par madame la conseillère Homan,

Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement

RÉSOLU :

D'approuver les documents suivants reçus au service d'urbanisme les 2 et 21 octobre 2019 :

- A1_Élévations_2019-10-21 ;
- Échantillons de matériaux: brique rouge et clin horizontal de couleur granit (gris) ;
- Évaluation arboricole_38_Broadview_arboriculture__02-10-2019 ;

et ce, relativement à la construction d'un deuxième étage au 38, avenue Broadview, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 4 000 \$ auprès du service d'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

2019-671

APPROBATION – PIIA – 29, AVENUE WESTWOOD

ATTENDU QUE le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 29, avenue Westwood, exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 7 octobre 2019 ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,
Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement

RÉSOLU :

D'approuver les documents suivants reçus au service d'urbanisme les 1^{er}, 3 et 7 octobre 2019 :

- Plan implantation révisé_2019-10-07 ;
- Extrait de Plan permis révisé_2019-10-03 ;
- Échantillon Maibec__2019-10-01 ;

et ce, relativement à l'ajout d'une véranda à la maison existante au 29, avenue Westwood, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 200 \$ auprès du service d'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

2019-672

APPROBATION – PIIA – LOT VACANT 4 256 107 (FUTURE ADRESSE : 37, AVENUE DRAYTON)

ATTENDU QUE le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située sur le lot vacant 4 256 107 (future adresse : 37, avenue Drayton), exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 9 septembre 2019 ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,
Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement

RÉSOLU :

D'approuver les documents suivants reçus au service d'urbanisme le 26 juillet 2019, le 6 août 2019 et le 15 octobre 2019 :

- Échantillons-1_2019-07-26 ;
- Échantillons-2_2019-07-26 ;
- Évaluation arboricole_37_Drayton_arboriculture__06-08-2019 ;
- Plans révisés_2019-10-15 ;

et ce, relativement à la construction d'une nouvelle maison unifamiliale sur le lot vacant 4 256 107 (future adresse : 37, avenue Drayton), ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 8 970 \$ auprès du service d'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

2019-673

APPROBATION – PIIA – 10, AVENUE HORNELL

ATTENDU QUE le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 10, avenue Hornell, exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 28 janvier 2019 ;

ATTENDU QUE les conditions requises par le service d'urbanisme ont été respectées par le demandeur ;

Il est proposé par madame la conseillère Homan,
Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement

RÉSOLU :

D'approuver les documents suivants reçus au service d'urbanisme le 19 mars 2019, le 3 avril 2019, les 7 et 15 mai 2019, le 7 août 2019 et le 18 octobre 2019 :

- 10 Hornell_Élévations_2019-10-18 ;
- 10Hornell_Intégration 3D_v5_2019-04-03 ;
- 10Hornell_Plan d'aménagement paysager_v6b_2019-05-07 ;
- 10Hornell_Écoulement des eaux de surface_v6b ;
- 10Hornell_Plan d'implantation-Topo_v5 ;
- Évaluation arboricole_10_Hornell_arboriculture_15-05-2019 révision #1 ;

et ce, relativement à la démolition de la maison existante et à la construction d'une nouvelle maison unifamiliale multigénérationnelle au 10, avenue Hornell, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 14 000 \$ auprès du service d'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

- 2019-678** DÉPÔT – LISTE DES AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES POUR LA PÉRIODE DU 18 SEPTEMBRE 2019 AU 18 OCTOBRE 2019 ET LE REGISTRE DES CHÈQUES POUR LA PÉRIODE DU 18 SEPTEMBRE 2019 AU 18 OCTOBRE 2019
- La liste des amendements budgétaires pour la période du 18 septembre 2019 au 18 octobre 2019 et le registre des chèques pour la période du 18 septembre 2019 au 18 octobre 2019 sont déposés et les membres du conseil en prennent acte.
- 2019-679** DÉPÔT – ÉTAT COMPARATIF DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES AINSI QUE L'ÉTAT PRÉVISIONNEL
- L'état comparatif des activités financières au 30 septembre 2019, ainsi que l'état prévisionnel au 30 septembre 2019 sont déposés et les membres du conseil en prennent acte.
- 2019-680** APPROPRIATION – SOMMES REQUISES POUR LA PHASE 3 DU PROJET DE MURALES (CSL17-118) DONT LA RÉALISATION EST PRÉVUE À L'ÉTÉ 2020
- RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement D'approprier les sommes requises pour la phase 3 du projet de murales (CSL17-118) dont la réalisation est prévue à l'été 2020.
- 2019-681** AUTORISATION – REMBOURSER LES MEMBRES DE « L'ASSOCIATION DES UTILISATEURS DES SYSTÈMES INFORMATIQUES DYNABEC (AUSID) »
- RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement D'autoriser la Ville de Pointe-Claire à rembourser les membres de « l'Association des Utilisateurs des Systèmes Informatiques Dynabec (AUSID) ».
- 2019-682** ADOPTION – POLITIQUE SUR LA RÉSERVATION DE SALLES DE RÉCEPTION DANS LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX
- RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'adopter une politique sur la réservation de salles de réception dans les bâtiments municipaux.
- 2019-683** AUTORISATION – DONATION D'UNE QUARANTAINE D'ORIFLAMMES FABRIQUÉS POUR L'EXPOSITION « LUMINA » À L'ORGANISME D'ÉCONOMIE SOCIALE « PETITES MAINS »
- RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement D'autoriser la Ville de Pointe-Claire à procéder à la donation d'une quarantaine d'oriflammes fabriqués pour l'exposition « LUMINA » à l'organisme d'économie sociale « Petites mains » afin que ceux-ci servent de tissu pour la fabrication d'articles utiles (sacs, tabliers, etc.) dans le cadre de leur projet d'insertion sociale en couture industrielle.

2019-684 ACCORDER – SOUTIEN FINANCIER – DIVERS ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,
 Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement
 D'accorder un soutien financier aux divers organismes sans but lucratif mentionnés ci-dessous pour un montant total de 94 500 \$:

BUDGET 2019

Organisme	Montant
Association de ringuette de Pointe-Claire	13 000 \$
Association Hockey West Island	23 000 \$
Centre d'action bénévole de l'Ouest-de-l'Île	2 000 \$
Club de bowling de Pointe-Claire	6 000 \$
Club de curling de Pointe-Claire	4 050 \$
Ensemble Vocal Coro Vivo	400 \$
Les amis du vieux moulin	1 000 \$
Les Chanteurs de Stewart Hall	350 \$
Poste de quartier 5 (Semaine de prévention de la toxicomanie)	6 000 \$
West Island Student Theatre Association	1 000 \$
BUDGET TOTAL 2019	56 800 \$

BUDGET 2020

Organisme	Montant
Centre des ressources communautaires	12 000 \$
Corps de cadets de Pointe-Claire 2806	5 000 \$
Les amis de la santé mentale	6 000 \$
Nova Ouest-de-l'Île	1 500 \$
Vox Aeterna (Voix éternelles)	2 000 \$
West Island Citizen Advocacy	3 500 \$
WIAIH	7 700 \$
BUDGET TOTAL 2020	37 700 \$

D'imputer ces dépenses au poste budgétaire 02-701-51-979, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-14021 émis le 21 octobre 2019.

2019-685 ACCORDER – SOUTIEN FINANCIER – COMITÉS SOCIAUX DES ÉDIFICES L'« ESTEREL »

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan,
 Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement
 D'accorder un soutien financier de 125 \$ à chacun des comités sociaux des édifices l'« Esterel » situés au 10, 20 et 30, avenue Vermont, pour un montant total s'élevant à 375 \$;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-193-00-989, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-14124 émis le 29 octobre 2019.

2019-686 AUTORISATION – « CLUB DE COURSE À PIED DE POINTE-CLAIRE » À TENIR LE DEMI-MARATHON POUR L'ANNÉE 2020 ET LES ANNÉES 2021 ET 2022 EN OPTION

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,
 Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement
 D'autoriser le « Club de course à pied de Pointe-Claire » à tenir le demi-marathon le 14 juin 2020, le 20 juin 2021 et le 19 juin 2022 en option.

2019-687 NOMINATION – PRÉSIDENTE DU « CLUB DE CANOË KAYAK DE POINTE-CLAIRE INC. »

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan,
 Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement
 DE nommer, madame Christine Seidl, à titre de présidente du « Club de canoë kayak de Pointe-Claire Inc. » jusqu'au 31 décembre 2020.

2019-688 NOMINATION – MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU « CLUB DE CANOË KAYAK DE POINTE-CLAIRE INC. »

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan,
Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement
DE nommer les membres du conseil d'administration du « Club de canoë kayak de Pointe-Claire Inc. » jusqu'au 31 décembre 2020.

2019-689 NOMINATION – MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF JEUNESSE

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Stainforth,
Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement
DE nommer les personnes suivantes à titre de membres du comité consultatif jeunesse, pour une période d'un an, du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 :

- Cassandra Gillen ;
- Katie Marsolais ;
- Magalie Vanier Shimotakahara ;
- Daniel-Jiajun Yu ;

DE prendre acte que la représentante scolaire sera madame Joanne Malowany, directrice des services à la communauté, Commission scolaire Lester-B. Pearson.

2019-690 AUTORISATION – 44^e CONGRÈS ANNUEL DE L'« ASSOCIATION DES BIOLOGISTES DU QUÉBEC (ABQ) »

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan,
Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement
D'autoriser madame Ariane Leroux, superviseure – Parcs et espaces publics, à représenter la Ville de Pointe-Claire au 44^e congrès annuel de l'« Association des biologistes du Québec (ABQ) » qui aura lieu à Québec les 13, 14 et 15 novembre 2019 ;

D'autoriser le remboursement des frais encourus à ce congrès, conformément à la politique en vigueur ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-701-71-313, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-14037 émis le 23 octobre 2019.

2019-691 RATIFIER – COLLOQUE « DÉFI DE LA MAIN D'ŒUVRE EN VIABILITÉ HIVERNALE » DE L'« ASSOCIATION QUÉBÉCOISES DES TRANSPORTS »

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen,
Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement
DE ratifier la participation de monsieur Erik Rolland, directeur – Travaux publics, afin de représenter la Ville de Pointe-Claire au colloque « Défi de la main d'œuvre en viabilité hivernale » de l'« Association québécoises des transports » qui a eu lieu à Saint-Hyacinthe le 3 octobre 2019 ;

D'autoriser le remboursement des frais encourus à ce colloque, conformément à la politique en vigueur ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-310-00-313, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-13990 émis le 23 octobre 2019.

2019-692 AUTORISATION – CONGRÈS ANNUEL DE L'« ONTARIO LIBRARY ASSOCIATION »

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Webb, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'autoriser madame Katya Borrás, coordonnatrice – Bibliothèque, Culture, Sports, Loisirs et Développement communautaire, à représenter la Ville de Pointe-Claire au congrès annuel de l'« Ontario Library Association » qui aura lieu à Toronto du 29 janvier 2020 au 1^{er} février 2020 ;

D'autoriser le remboursement des frais encourus à ce congrès, conformément à la politique en vigueur ;

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 02-702-30-313 et 02-702-30-361, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-14051 émis le 23 octobre 2019.

2019-693 AUTORISATION – SÉMINAIRE SUR LA GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX « À L'HEURE DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES »

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork, Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement D'autoriser monsieur Benoit Fillion, planificateur – Contrôle stratégique – Gestion du territoire, à représenter la Ville de Pointe-Claire au séminaire sur la gestion des actifs municipaux « À l'heure des changements climatiques » qui aura lieu à Québec les 7 et 8 novembre 2019 ;

D'autoriser le remboursement des frais encourus à ce séminaire, conformément à la politique en vigueur ;

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 02-315-00-361 et 02-315-00-313, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-14005 émis le 21 octobre 2019.

2019-694 AUTORISATION – CONGRÈS ANNUEL « LE SOMMET 2019 DE CANOË KAYAK CANADA »

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement D'autoriser madame Émilie Veroneau, entraîneuse, et monsieur Eric Mihalovic, entraîneur, à représenter la Ville de Pointe-Claire au congrès annuel « Le Sommet 2019 de Canoë Kayak Canada » qui aura lieu à Dartmouth en Nouvelle-Écosse du 22 au 24 novembre 2019 ;

D'autoriser le remboursement des frais encourus à ce congrès, conformément à la politique en vigueur ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-701-40-313, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-13795 émis le 17 octobre 2019.

2019-695 RATIFIER – CONGRÈS ANNUEL DE L'« ORDRE DES CONSEILLERS EN RESSOURCES HUMAINES AGRÉES (CRHA) »

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement DE ratifier la participation de monsieur Vincent Proulx, directeur – Ressources humaines, afin de représenter la Ville de Pointe-Claire au congrès annuel de l'« Ordre des conseillers en ressources humaines agréées (CRHA) » qui a eu lieu à Québec les 8 et 9 octobre 2019 ;

D'autoriser le remboursement des frais encourus à ce congrès, conformément à la politique en vigueur ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-161-00-313, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-13980 émis le 25 septembre 2019.

2019-696 APPROBATION – PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LE « CLUB DE CANOË KAYAK DE POINTE-CLAIRE INC. »

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement D'approuver un protocole d'entente à intervenir avec le « Club de canoë Kayak de Pointe-Claire Inc. », dans la mesure où ce protocole d'entente est conforme au projet annexé en pièce jointe au dossier décisionnel 19-704-13951 ;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence l'assistante greffière, à signer ledit protocole, pour et au nom de la Ville de Pointe-Claire.

2019-697 APPROBATION – PROMESSE D'ACHAT POUR LA VENTE D'UNE PARTIE DU LOT 2 528 094 À « KOEBRA DEVELOPMENT CORPORATION »

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'accepter et d'approuver la promesse d'achat à intervenir entre « Koebra Development Corporation » et la Ville de Pointe-Claire relativement à la cession d'une partie du lot 2 528 094, mesurant approximativement 860,7 mètres carrés, au prix de 624,71 \$ par mètres carrés, pour le prix de 537 688 \$;

D'autoriser de louer à « Koebra Development Corporation » une superficie de terrain, faisant partie du lot actuel 2 528 094 et mesurant approximativement 467,4 mètres carrés, pour une période de neuf (9) à douze (12) mois commençant à une date à être déterminée par les parties pour un loyer dont le montant sera convenu et établi entre les parties au plus tard le sixième jour suivant la date de la présente résolution ;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence l'assistante greffière, à signer cette promesse d'achat d'immeuble pour et au nom de la Ville de Pointe-Claire.

2019-698 APPROBATION – TRANSACTION À INTERVENIR POUR PERMETTRE LA VENTE DE CHACUN DES NOUVEAUX LOTS AUX PROPRIÉTAIRES RIVERAINS DE L'AVENUE BRIGADOON ET DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement D'approuver une transaction à intervenir pour permettre la vente de chacun des nouveaux lots aux propriétaires riverains de l'avenue Brigadoon et de la Ville de Pointe-Claire selon le projet de vente préparé par Me France Brisebois ;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence l'assistante greffière, à signer cette transaction pour et au nom de la Ville de Pointe-Claire.

2019-699 APPROBATION – ENTENTE À INTERVENIR AVEC « 3395383 CANADA INC. (GROUPE PENTIAN) – QUARTIER ONE WEST INC. » ET « SOLTRON DEVELOPMENT G.P. INC. » RELATIVE À DES TRAVAUX MUNICIPAUX

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement D'approuver une entente à intervenir avec « 3395383 Canada Inc. (Groupe Pentian) – Quartier One West Inc. » et « Soltron Development G.P. Inc. » relative à des travaux municipaux devant permettre la réalisation d'un complexe résidentiel sur le côté sud du boulevard Hymus, à l'est de l'avenue Alston, dans la mesure où la version finale de cette entente est substantiellement conforme au projet annexé en pièce jointe au dossier décisionnel 17-143-9823 ;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence l'assistante greffière, à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville de Pointe-Claire.

2019-705 REJET D'UNE SOUMISSION – RÉNOVATION DES BUREAUX D'INGÉNIERIE ET DES FINANCES

ATTENDU QU'un appel d'offres public a été lancé entre le 12 août 2019 et le 10 septembre 2019 pour la rénovation des bureaux d'ingénierie et des finances ;

ATTENDU QUE la direction ne peut justifier la dépense cette année ;

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement DE rejeter la soumission reçue de « Construction Telva Inc. » dans le cadre de l'appel d'offres lancé pour la rénovation des bureaux d'ingénierie et des finances.

2019-706 REJET D'UNE SOUMISSION – CONSTRUCTION D'UNE DALLE ET D'UN MUR DE SOUTÈNEMENT À L'ARÉNA BOB-BIRNIE

ATTENDU QU'un appel d'offres par invitation a été lancé entre le 1^{er} octobre 2019 et le 15 octobre 2019 pour la construction d'une dalle et d'un mur de soutènement à l'aréna Bob Birnie ;

ATTENDU QU'une seule firme à savoir « Les Terrassements Montréal Inc. » a présenté une soumission pour ce projet ;

ATTENDU QUE le prix soumis excède largement le montant maximum pour l'octroi d'un contrat par invitation et les budgets alloués ;

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement DE rejeter la soumission reçue de « Les Terrassements Montréal Inc. » dans le cadre de l'appel d'offres lancé pour la construction d'une dalle et d'un mur de soutènement à l'aréna Bob-Birnie, et ce, pour le motif énoncé au troisième alinéa du préambule de la présente résolution.

2019-707 REJET D'UNE SOUMISSION – RÉPARATION DE LA FONDATION DU CHALET DU PARC OVIDE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement DE rejeter la seule soumission reçue dans le cadre de l'appel d'offres lancé pour la réparation de la fondation du chalet du parc Ovide, et ce, parce que le prix soumis excède le budget alloué.

2019-708 OCTROI D'UN CONTRAT – RÉPARATION DE LA MAÇONNERIE AU CENTRE NOËL-LEGAULT (PHASE 1)

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'octroyer un contrat pour la réparation de la maçonnerie au centre Noël-Legault (Phase 1) à « Les Entreprises Proteau et Garneau » pour un montant total de 62 201,48 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres BP1933-119103H ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-419-83-897, tel qu'il appert du certificat du trésorier n°19-14111 émis le 25 octobre 2019.

2019-709 APPROBATION ET OCTROI D'UN CONTRAT – LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE SEL TRAITÉ DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES POUR LES ANNÉES 2019 ET 2020

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Stainforth,
Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement
D'approuver une entente d'une période approximative de huit (8) mois, pour la fourniture et la livraison de sel traité de déglacage des chaussées ;

D'octroyer un contrat, pour la fourniture et la livraison de 8000 tonnes de sel traité de déglacage des chaussées pour les années 2019 et 2020, à « Cargill Sel, sécurité routière », qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 1 040 109,84 \$, taxes incluses (113,08 \$ par tonne métrique), conformément aux documents de l'appel d'offres public préparé par la Ville de Montréal ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-330-00-626, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-13989 émis le 23 octobre 2019.

2019-710 APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT – L'AMÉNAGEMENT DU PARC TONY PROUDFOOT

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Webb,
Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement
D'approuver une modification au contrat intervenu avec « Installation Jeux Tec Inc. », pour l'aménagement du parc Tony Proudfoot, pour un montant total de 3 886,16 \$, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 951 562,72 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-419-02-898, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-14031 émis le 24 octobre 2019.

2019-711 APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT – LA RÉPARATION DU PAVAGE ET LA RÉPARATION DES SERVICES DU BOULEVARD DES SOURCES, ENTRE L'AUTOROUTE 20 ET LE CHEMIN DU BORD-DU-LAC-LAKESHORE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,
Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement
D'approuver une modification au contrat intervenu avec « Pavages d'Amour Inc. », pour la réparation du pavage et la réparation des services du boulevard des Sources, entre l'autoroute 20 et le chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore, pour un montant total de 57 628,07 \$, taxes incluses (14 106,32 \$ payable par la Ville de Dorval et 43 521,75 \$ payable par la Ville de Pointe-Claire) ;

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 990 174,20 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 22-419-42-896 et 02-320-00-523, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-14035 émis le 23 octobre 2019.

2019-712 APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT – RECONSTRUCTION DE L'AVENUE HILLCREST

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,
Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement
D'approuver une modification au contrat intervenu avec « Construction G-Nesis Inc. », pour la reconstruction de l'avenue Hillcrest, pour un montant total de 12 981,06 \$, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 2 233 972,67 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-418-42-875, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-14094 émis le 23 octobre 2019.

2019-726 APPROBATION – CRITÈRES D'ÉVALUATION – LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LES RELEVÉS ET LA MISE EN PLAN DES RÉSEAUX DES SYSTÈMES MÉCANIQUES AU CENTRE AQUATIQUE DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Stainforth, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'approuver les critères d'évaluation devant être employés dans le cadre de l'appel d'offres devant être lancé pour la fourniture de services professionnels pour les relevés et la mise en plan des réseaux des systèmes mécaniques au centre aquatique de la Ville de Pointe-Claire, tel que lesdits critères apparaissent à la section « Description » du dossier décisionnel 19-315-14016 ;

D'utiliser le système d'évaluation et de pondération des offres prévu à l'article 573.1.0.1. et à l'article 573.1.0.1.2 de la *Loi sur les cités et villes du Québec (système dit "appels d'offres - qualité à une enveloppe, incluant le prix")*.

2019-727 APPROBATION – CRITÈRES D'ÉVALUATION – TRAVAUX D'ARBORICULTURE

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement D'approuver les critères d'évaluation devant être employés dans le cadre de l'appel d'offres devant être lancé pour des travaux d'arboriculture, tel que lesdits critères apparaissent à la section « Description » du dossier décisionnel 19-771-14087 ;

D'utiliser le système d'évaluation et de pondération des offres prévu à l'article 573.1.0.1. et à l'article 573.1.0.1.2 de la *Loi sur les cités et villes du Québec (système dit "appels d'offres - qualité à une enveloppe, incluant le prix")*.

2019-728 DÉPÔT – LISTE DES CHANGEMENTS AU PERSONNEL PAR DÉCISIONS DÉLÉGUÉES POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2019

La liste des changements au personnel par décisions déléguées pour le mois de novembre 2019, telle que préparée par monsieur Vincent Proulx, directeur – Ressources humaines, est déposée et les membres du conseil en prennent acte.

2019-729 APPROBATION – LISTE DES CHANGEMENTS AU PERSONNEL PAR DÉCISIONS NON DÉLÉGUÉES AU 5 NOVEMBRE 2019

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement D'approuver la liste des changements au personnel par décisions non déléguées au 5 novembre 2019, telle que signée par monsieur Robert-F. Weemaes, directeur général et monsieur Vincent Proulx, directeur – Ressources humaines.

2019-730 ANNULATION D'UN CONTRAT – FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR ACCOMPAGNER LA VILLE DE POINTE-CLAIRE DANS LA MISE EN ŒUVRE DE SA STRATÉGIE DE GESTION DES ACTIFS

ATTENDU QU'un appel d'offres public a été lancé, entre le 26 août 2019 et le 19 septembre 2019, pour la fourniture de services professionnels pour accompagner la Ville de Pointe-Claire dans la mise en œuvre de sa stratégie de gestion des actifs ;

ATTENDU QU'un contrat a été octroyé à la compagnie « SC Services de gestion KPMG », qui a obtenu le plus haut pointage lors du comité qualité, pour un montant de 59 959,46 \$, taxes incluses ;

ATTENDU QUE la structure et les responsabilités définies ne sont pas conformes au document déposé dans le cadre de l'appel d'offres GP1933-19111 ;

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement D'annuler le contrat octroyé à « SC Services de gestion KPMG » pour la fourniture de services professionnels pour accompagner la Ville de Pointe-Claire dans la mise en œuvre de sa stratégie de gestion des actifs.

2019-731 **REMERCIEMENTS AUX EMPLOYÉS ET BÉNÉVOLES – TEMPÊTE AUTOMNALE
DU 1^{er} NOVEMBRE 2019**

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,
Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement
DE remercier chaleureusement les employés de la Ville ainsi que les bénévoles de
l'« unité de sauvetage volontaire de Pointe-Claire (USVPC) » qui ont travaillé avec
engagement et professionnalisme, pendant de longues heures et dans des
conditions difficiles, dans les jours qui ont suivis la tempête automnale du 1^{er}
novembre dernier, afin porter secours à nos citoyennes et citoyens.

2019-732 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen,
Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement
DE lever la séance à 21 h 56.

John Belvedere, Maire

Me Caroline Thibault, Greffière